



**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Observatoire de l'environnement

Rapport d'activités 2019 - 2020

08/03/2021

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



SOMMAIRE

Préface de Guy Fradin, Président de l'Observatoire.....	3
Résumé	5
Introduction	6
1. 2009-2018.....	7
1.1. L'origine de l'observatoire de l'environnement	7
1.2. Les activités de l'observatoire de 2009 à 2016.....	7
1.3. Une période d'interruption puis de reconstruction, 2017-2018	7
2. Le nouvel Observatoire	8
3. Les travaux de l'observatoire en 2019 et 2020	9
3.1. Une méthode commune d'actualisation du programme de suivi.....	9
3.2. Sur la thématique Paysage et architecture.....	10
3.3. Sur la thématique Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau.....	11
3.4. Sur la thématique Espaces naturels et biodiversité.....	12
3.5. Le comité de suivi et les activités transversales	13
3.6. La participation au comité scientifique et technique	15





PREFACE DE GUY FRADIN, PRESIDENT DE L'OBSERVATOIRE

Le présent rapport fait suite au rapport d'activité de 2016, après deux années de pause, employées à stabiliser institutionnellement et financièrement le projet de canal Seine-Nord Europe.

En 2018, la société du canal Seine-Nord Europe, nouvellement créée, a réaffirmé la volonté publique de réaliser un ouvrage exemplaire et institué à cet effet un observatoire environnemental, en vue de poursuivre et conforter les travaux de l'observatoire créé par le précédent maître d'ouvrage. La composition du nouvel observatoire s'est élargie, faisant notamment place à des représentants des collectivités territoriales, mais son organisation sur la base de trois commissions (relatives aux thèmes de l'eau, des espaces naturels et des paysages et de l'architecture) ainsi que sa mission sont restées les mêmes : il va poursuivre le travail d'observation, d'analyse, d'anticipation des risques, de conseil et d'alerte du maître d'ouvrage, d'information, et cela en toute indépendance, comme par le passé, garantie de son objectivité.

Par ailleurs, une bonne partie des experts du précédent observatoire ont été reconduits dans la nouvelle formation, en particulier les Présidents des commissions, dont je salue le travail à cette occasion, ce qui est aussi la garantie d'une continuité de vue qui sera profitable à l'exercice des responsabilités de l'observatoire.

L'année 2019 a été une année sinon intermédiaire du moins de reprise d'activité et, notamment pour une partie des membres, dont le Président, d'appropriation d'un aménagement qui sera fortement et durablement structurant pour les territoires traversés, ainsi que de mise à jour des travaux déjà effectués. Le programme de suivi en particulier, pièce maîtresse de référence pour le maître d'ouvrage dans l'exécution de ses travaux, a été revu et actualisé pour tenir compte de l'évolution du projet et de ses contraintes au fur et à mesure de son avancement. Les productions des maîtres d'œuvre ont aussi été analysées.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire et les difficultés qu'elle a engendrées pour la réunion des commissions et du comité de suivi. L'observatoire s'est bien entendu adapté en utilisant les moyens numériques pour compenser cet état de fait. Par ailleurs cette année correspondait à une activité de la Société du Canal qui ne nécessitait pas une correspondance de la part de l'Observatoire. Celui-ci toutefois s'est emparé des études de PRO du secteur 1 et des études d'AVP des autres secteurs.

La pérennité de l'observatoire de l'environnement traduit la pleine conscience que le maître d'ouvrage a du défi que représente la création de ce canal au regard des éléments majeurs de l'environnement que sont les eaux de surface et souterraines, les espaces naturels et leur biodiversité, les paysages et l'occupation du territoire. Au-delà de ces indispensables considérations





thématiques, dans le cadre d'une vision globale nécessaire à toute mise en œuvre de cette ampleur, l'observatoire, dans la droite ligne de son prédécesseur, s'efforcera d'accompagner la société du canal Seine-Nord Europe dans la réalisation d'un canal vivant, c'est à dire, malgré les impacts négatifs inévitables inhérents à sa réalisation, un canal pleinement accepté par les populations locales, facteur de vie sociale et économique et, s'agissant d'un aménagement linéaire, promoteur de liens sur les territoires traversés.

Participer à faire face à un tel défi est une tâche exaltante et c'est pourquoi j'ai accepté avec grand plaisir l'honneur d'assurer la présidence de cet observatoire.





Résumé

En 2019, il était nécessaire aux membres (en particulier aux nouveaux), de s'appropriier le projet et les documents de l'Observatoire. Ce fut l'objet des premières réunions et d'une visite de terrain organisée en juin 2019. En 2020, les commissions de l'observatoire se sont moins souvent réunies qu'en 2019, en raison du contexte sanitaire d'une part, et des nombreux travaux en cours au sein de la SCSNE, d'autre part : études de PRO du secteur 1, AVP des secteurs 2,3 4 et Ecluses, instruction de l'autorisation environnementale du secteur 1.

En 2019, les commissions ont donné leur avis sur les productions des maîtres d'œuvre, à savoir les dossiers AVP (études de conception d'avant-projet) et PRO (études de conception du projet, version 1) du secteur 1 puis en 2020, sur la première version des études AVP des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses. Ce dernier avis sera actualisé en 2021 sur les études AVP définitives.

Sans remettre en cause le travail des années précédentes, les membres des trois commissions se sont appropriés le programme de suivi de l'observatoire et l'ont actualisé en grande partie.

Enfin, l'observatoire a lancé trois consultations. La première pour une étude de la qualité des eaux souterraines avant travaux et l'étude a pu commencer en 2019. La seconde pour la réalisation d'un état des lieux du réseau piézométrique et la reprise du suivi associé, qui a débuté en octobre 2019. La troisième pour la réalisation d'un atlas des paysages avant travaux, mission qui a débuté en janvier 2020. Ces trois études se sont déroulées courant 2020 et se poursuivent en 2021





INTRODUCTION

En 2009, VNF a mis en place un observatoire de l'environnement dont le but est de suivre les principaux effets du projet de canal Seine-Nord Europe sur l'environnement, pendant et jusque 10 ans après sa construction.

Suite à une période d'interruption d'activité en 2017 et 2018 et à la création de la société du Canal Seine-Nord-Europe (SCSNE), cet observatoire a été réinstallé officiellement le 25 janvier 2019 et a repris ses activités sur les mêmes principes de fonctionnement que pour la période 2009-2016. 2019 était donc la première année d'activité de cette instance renouvelée, qui associe désormais des experts issus de collectivités territoriales et qui continue d'apporter une expertise indépendante et de conseiller la SCSNE sur les problématiques d'insertion environnementale qui peuvent se poser pour la conception, la réalisation et l'exploitation future du canal. 2020, était une année particulièrement dense pour la SCSNE avec, pour les secteurs 2, 3, 4 et Ecluses, l'arrivée des nouveaux maîtres d'œuvre, le lancement des études de conception AVP et pour le secteur 1, l'instruction et l'enquête publique du dossier d'autorisation environnementale et la finalisation des études de PRO.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de cette reprise d'activités pour les années 2019 et 2020.





1. 2009-2018

1.1. L'ORIGINE DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

L'observatoire de l'environnement a vocation à suivre les principaux effets sur l'environnement de la construction et de l'exploitation du canal, sur une période étendue à 10 ans après la mise en service, de mesurer l'efficacité des mesures environnementales, et ainsi vérifier si le niveau des effets du projet sur l'environnement décrits dans l'étude d'impact correspond bien au niveau réel d'impact durant le chantier ou la période initiale d'exploitation du canal.

1.2. LES ACTIVITES DE L'OBSERVATOIRE DE 2009 A 2016

Les 3 commissions de l'observatoire se sont réunies régulièrement, en moyenne une trentaine de fois pour chaque commission depuis 2009. Les membres ont aussi participé à des visites de site, à des réunions externes, ont élaboré des outils méthodologiques et de cadrage et rédigé des rapports d'activité. L'observatoire bénéficiait pour cela d'une mission d'appui, conduite par un groupement de bureaux d'études. Le document Rapport d'activité, de mars 2017, rend compte des activités de l'Observatoire durant cette période.

Les principales productions de l'Observatoire de 2009 à 2016 ont été :

- Des études complémentaires pour consolider l'état de référence (modélisation hydrodynamiques, étude de la qualité de l'eau, extension du réseau piézométrique, compléments d'inventaires naturalistes, observatoire photographique),
- Des avis et recommandations pour la conception du CSNE (sur les études de reconfiguration du bief de partage et le schéma d'orientations architecturales et paysagères),
- La rédaction de points d'attention, qui constituent depuis 2016 la partie III du Livre III du programme du CSNE,
- L'élaboration d'un programme de suivi, avec notamment un tableau de bord d'indicateurs de suivi et l'établissement de l'Etat Zéro des indicateurs.

1.3. UNE PERIODE D'INTERRUPTION PUIS DE RECONSTRUCTION, 2017-2018

Après une période d'interruption, de 2017 à 2018, due à la création de la SCSNE, l'Observatoire a été renouvelé et réinstallé officiellement par trois décisions du directoire de la SCSNE :

- la décision n°D2018-09 du 15 mai 2018 portant création auprès de la Société du Canal Seine-Nord Europe de l'Observatoire de l'environnement et fixant sa composition et ses règles de fonctionnement,
- la décision n°D2018-16 du 13 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Observatoire de l'environnement du projet de canal Seine-Nord Europe,





- la décision n°D2019-03 du 15 janvier 2019 portant nomination des membres de l'Observatoire de l'environnement du projet de canal Seine-Nord Europe.

Si son mode d'organisation n'a pas changé, sa composition a évolué, avec l'introduction de représentants des collectivités membres du conseil de surveillance. Les commissions thématiques regroupent désormais des experts indépendants, des représentants d'associations, des collectivités membres du conseil de surveillance (Région Hauts-de-France et Départements) et des services de l'Etat. Les personnes sont nommées pour 6 ans.

2. LE NOUVEL OBSERVATOIRE

Le 25 janvier 2019, une réunion plénière a rassemblé tous les nouveaux membres de l'observatoire et les membres du directoire de la SCSNE. L'Observatoire de l'environnement est organisé autour d'un comité de suivi et de trois commissions thématiques :

- La commission Hydraulique, hydrogéologie, cours d'eau,
- La commission Espaces naturels et biodiversité et
- La commission Paysage et architecture.

La composition de l'Observatoire est la suivante :

Présidence : Guy Fradin

Comité de suivi : Guy Fradin, les présidents de chaque commission, Sébastien Maillier et Ludovic Demol membres invités

Commission Hydraulique, Hydrogéologie, Cours d'eau, présidée par Daniel Bernard

Experts indépendants	Daniel Bernard, Jean-Paul Vorbeck et Lahcen Zouhri
DREAL (Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement)	Ludovic Demol
Association environnementale agréée Région Haut de France Départements	Anne Siron Fabrice Thiébaud (Pas-de-Calais), Cyrille Logereau (Oise)

Commission Espaces naturels et biodiversité, présidée par Jean-Claude Lucchetta

Experts indépendants	Jean-Claude Lucchetta
DREAL	Ludovic Demol
Office français de la biodiversité	Guillaume Felzinger
Associations environnementales agréées	Sébastien Maillier, Picardie Nature Anne Trannoy, Fédération régionale des chasseurs, Aryendra Pawar, Fédération de la Somme pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Région Haut de France Départements	Sophie Fialdes Delphine Bacquaert (Oise), Franck Kostrzewa (Somme)

Commission Paysage et architecture, présidée par Bertrand Le Boudec

Experts indépendants	Bertrand Le Boudec, Jean-Claude Lucchetta
----------------------	--





DREAL
Paysagiste conseil de la DREAL
Associations dans le domaine de l'architecture et
du paysage
Région Haut de France
Départements

Sophie Gérin
Agnès Bochet

Nathalie Gal
Delphine Bilhaut (Somme),
Pascal Hossepied (Nord)

Au même titre que le comité scientifique et technique et que le comité technique allotissements, l'observatoire de l'environnement est chargé d'émettre des préconisations au directoire de la SCSNE. Un membre de l'Observatoire de l'Environnement, en l'occurrence le président de la commission Paysage et architecture, participe au comité scientifique et technique et assure l'interface entre les deux instances. D'autres membres peuvent également participer, en fonction des sujets abordés par ce dernier (par exemple le président de la commission Hydraulique sur le sujet de l'étanchéité).

3. LES TRAVAUX DE L'OBSERVATOIRE EN 2019 ET 2020

D'une façon générale, en 2019, il était nécessaire aux membres (en particulier aux nouveaux), de s'approprier le projet et les documents de l'Observatoire. Ce fut l'objet des premières réunions et d'une visite de terrain, organisée en juin 2019.

3.1. UNE METHODE COMMUNE D'ACTUALISATION DU PROGRAMME DE SUIVI

Sans remettre en cause le travail des années précédentes, cette appropriation a permis aux membres d'entreprendre une actualisation du programme de suivi, afin de

- le mettre en cohérence avec les études récentes et les dossiers réglementaires,
- le simplifier si possible pour le rendre plus opérationnel,
- maîtriser la quantité des données.

Les trois commissions ont suivi la même méthodologie et se sont ainsi interrogées pour chaque indicateur sur son niveau de priorité, son contenu, son périmètre, et son protocole de mise en œuvre, (méthode de collecte de l'information, coût), les indicateurs devant être « SMART » (Simple, Mesurable, Adapté, Réaliste et Temporel). Ils ont, pour cela, identifié les données qui sont issues

- des suivis réglementaires,
- d'un recueil de données déjà réalisé par la SCSNE ou en cours (Ex : Atlas des paysages)
- de collecte « facile » auprès d'organismes extérieurs,





3.2. SUR LA THEMATIQUE PAYSAGE ET ARCHITECTURE

La commission Paysage et architecture s'est réunie 5 fois en 2019 (26 février, 10 mai, 11 septembre, 21 octobre, 19 novembre) et 2 fois en 2020 (28 janvier, 9 juillet). Ses principales activités ont porté sur la révision du programme de suivi, la rédaction d'un avis sur la première version du PRO du secteur 1 et sur la première version des AVP des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses. En parallèle, une consultation a été lancée en 2019 pour la réalisation d'un atlas des paysages avant travaux, pièce maîtresse du programme de suivi, dont la réalisation pour le secteur 1 s'est en grande partie déroulée en 2020.

3.2.1. La révision du programme de suivi

Le programme de suivi de la commission Paysage et architecture aborde la question du paysage dans sa dimension territoriale la plus exhaustive et porte sur 4 problématiques :

- Les liaisons, flux et dynamiques territoriales,
- La valorisation du cadre de vie,
- L'insertion et la relation au territoire,
- La pérennité des aménagements réalisés.

Le travail de la commission a consisté à rassembler un certain nombre d'indicateurs, à s'efforcer d'en réduire le nombre afin de rendre leur suivi plus opérationnel et d'éviter des doublons avec le suivi de la commission Biodiversité. Il aboutit à un programme légèrement resserré, passant de 52 à 47 indicateurs.

3.2.2. La rédaction d'un avis sur le PRO du secteur 1

Les équipes de maîtrise d'œuvre du secteur 1 ont présenté leurs études à la commission à deux reprises : au milieu puis à la fin des études de PRO. La commission a ainsi pu formuler un certain nombre de recommandations, transmises au maître d'œuvre, et ce dernier en a tenu compte dans la finalisation de son étude. Le maître d'œuvre ayant rendu sa version finale des études de PRO le 18 décembre 2020, la commission sera invitée à finaliser son avis début 2021.

3.2.3. La rédaction d'un avis sur les AVP des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses

Les équipes de maîtrise d'œuvre des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses se sont coordonnées pour présenter la première version de leurs études AVP à la commission en juillet 2020. La commission a ainsi pu formuler un certain nombre de recommandations, transmises au maître d'ouvrage, et ce dernier en a tenu compte dans ses fiches de contrôle de l'AVP (rédigées sur l'AVP livré mi-septembre). Les maîtres d'œuvre ayant rendu leur version finale des études d'AVP mi-janvier 2021, la commission sera invitée à finaliser son avis en 2021.

3.2.4. La réalisation d'un atlas des paysages avant travaux

En 2019, la SCSNE, avec l'appui du président de la commission Paysage et architecture, a préparé et lancé une consultation pour la réalisation d'un atlas des paysages avant travaux. Cet atlas a pour objectif de réaliser un état de référence permettant de comprendre la formation des paysages et les transformations qu'ils devraient être amenés à connaître. Il s'appuie sur la méthode des Atlas de paysages publiée par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (Méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, avril 2015). Ce document devra pouvoir servir de base de comparaison pour constater les changements susceptibles d'intervenir sur les territoires (fragmentation, réorganisation, mutation, etc.), suite à la réalisation du CSNE. Il a donc vocation à être renouvelé après les travaux.





Suite au travail d'analyse des offres et de négociation, un groupement, piloté par l'entreprise SIGNES Paysage, a été retenu. La prestation est prévue sur une période de deux ans, de 2020 à 2021, avec comme premier objectif de terminer l'atlas des paysages du secteur 1, avant le commencement des travaux.

En 2020, le groupement SIGNES a pu réaliser quasiment les deux premières phases de cette étude : proposition de la structure et composition de l'atlas puis atlas du secteur 1. Compte tenu du contexte sanitaire, ses missions de terrain ont toutefois pris du retard et l'atlas des paysages avant travaux du secteur 1 sera livré début février 2021 et sera présenté aux membres de la commission. La phase 2 du travail pourra se poursuivre en 2021, avec l'atlas des paysages avant travaux des secteurs 2, 3, 4 et la revue de presse sur une longue période.

3.3. SUR LA THEMATIQUE HYDRAULIQUE, HYDROGEOLOGIE ET COURS D'EAU

La commission Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau s'est réunie 5 fois en 2019 (14 février, 30 avril, 2 juillet, 18 septembre et 19 novembre) et 3 fois en 2020 (11 février, 29 septembre, 17 novembre). Ses principales activités ont porté sur la révision du programme de suivi et le suivi de l'AVP et du PRO du secteur 1. En parallèle, les travaux de la commission ont aussi été marqués par la consultation et le lancement de l'étude de qualité des eaux souterraines et la consultation pour la reprise du suivi piézométrique du réseau SCSNE.

3.3.1. La révision du programme de suivi

Le programme de suivi de la commission Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau porte sur 3 problématiques :

- La conception et le fonctionnement hydraulique du CSNE,
- La préservation des nappes d'eau souterraine et de leurs utilisations,
- La préservation des hydro-systèmes de surface et de leur fonctionnement.

Le travail de la commission a abouti à un programme légèrement resserré, en valorisant surtout la collecte et le traitement des données existantes ou d'exploitation. Certains indicateurs ont été réattribués entre les commissions Biodiversité et hydraulique pour une plus grande efficacité.

3.3.2. Le suivi de l'AVP et du PRO sur le secteur 1

Les équipes de maîtrise d'œuvre du secteur 1 ont présenté leurs études AVP à la commission à deux reprises en début et en fin d'AVP. La commission a ainsi pu formuler un certain nombre de recommandations notamment en hydrogéologie, transmises au maître d'œuvre, et ce dernier en a tenu compte dans la finalisation de son étude.

Concernant le PRO, les éléments d'avancement ont été présentés à la Commission en 2020 par la SCSNE permettant de faire remonter des recommandations concernant la prise en compte de l'impact hydrogéologique dans la conception de l'étanchéité ou le rétablissement des cours d'eau.

A l'issue du PRO, un avis a été formulé par la commission et est présenté en annexe.

En 2021, une présentation des évolutions du PRO sera réalisée par la SCSNE pour actualiser si nécessaire l'avis de la commission.

3.3.3. La rédaction d'un avis sur les AVP des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses

Une présentation de l'AVP des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses a été réalisée à la commission par la SCSNE en 2020. La commission a ainsi pu formuler un certain nombre de recommandations, transmises au maître d'ouvrage, et ce dernier en a tenu compte dans ses fiches de contrôle de l'AVP (rédigées sur l'AVP livré mi-septembre). Les maîtres d'œuvre





ayant rendu leur version finale des études d'AVP mi-janvier 2021, la commission sera invitée à finaliser son avis en 2021.

3.3.4. La consultation et le lancement de l'étude qualité des eaux souterraines avant travaux

En 2019, la SCSNE a finalisé la consultation relative à l'étude qualité des eaux souterraines avant travaux. Ce marché conçu notamment avec l'appui du président de la Commission hydraulique a pour objectif de réaliser un état initial de la qualité des eaux souterraines et de définir le suivi à réaliser pour étudier l'impact du CSNE sur la qualité des eaux souterraines lors des travaux et après ces derniers.

Suite au travail d'analyse des offres, le groupement mené par ANTEA-Group, a été retenu. La prestation qui a débuté en mars 2019 est prévue pour deux ans.

Ainsi, en 2019, après un état des lieux, une première campagne de relevés a été effectuée en basses eaux sur une vingtaine de stations réparties le long du canal.

Une seconde campagne en 2020 a permis de finaliser l'état des lieux et de réaliser les préconisations pour le suivi en phase travaux pour l'ensemble des secteurs.

3.3.5. La consultation pour l'état des lieux du réseau piézométrique et la reprise du suivi piézométrique le long du canal avant travaux

En 2019, la SCSNE a préparé et lancé une consultation pour la réalisation d'un état des lieux de son réseau piézométrique et la reprise du suivi associé. Cette étude a pour objectif suite à l'arrêt du suivi mi-2016 de faire un état des lieux du réseau existant à travers une recherche bibliographique et une visite de l'ensemble des ouvrages. Il doit permettre dans un premier temps de définir la pertinence des piézomètres et les travaux à réaliser pour conserver un réseau pertinent et opérationnel en cohérence avec le programme de suivi de la commission Hydraulique.

La refonte et l'actualisation de la base de donnée actualisée a pour objectif de recueillir les données de suivi piézométrique acquises dans les différents marchés existants afin de centraliser les données. Dans un second temps, il permettra de reprendre le suivi du réseau sur les piézomètres sélectionnés par la Commission et de fournir un cadre pour les suivis ultérieurs.

Suite au travail d'analyse des offres, le bureau d'études HYDROGEOTECHNIQUE et son sous-traitant GEAUPOLE, ont été retenus. La prestation qui a débuté en octobre 2019. Initialement prévue pour un an, cette étude a été prolongée jusqu'en août 2021 afin de reprendre une année complète de suivi mensuel sur les piézomètres en état, suite à l'état des lieux. Les travaux de réfection des piézomètres sont prévus en 2021 et permettront la finalisation de la remise en état totale du réseau.

3.4. SUR LA THEMATIQUE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

La commission Espaces naturels et biodiversité s'est réunie 4 fois en 2019 (22 février, 24 avril, 4 juillet et 3 octobre) et 2 fois en 2020 (26 février et 22 juillet). En 2019, la commission s'est principalement consacrée à la révision du programme de suivi et l'examen de la conception environnementale du projet sur le secteur 1. En 2020, la commission a poursuivi la révision du programme de suivi dans une optique d'optimisation des coûts et des moyens. Elle s'est également prononcée sur les ajustements méthodologiques apportés à la méthode d'évaluation fonctionnelle de la pièce C2 du dossier d'autorisation environnementale des secteurs 2, 3 et 4, qui sont issus d'une intégration des observations formulées par le CNPN (Conseil National de protection de la Nature) et les services instructeurs.





3.4.1. La révision du programme de suivi

Le travail de la commission a permis d'identifier la nécessité de mettre à jour :

- la liste des espèces envahissantes, flore et faune patrimoniale
- la méthodologie du suivi des corridors écologiques
- la liste et la délimitation des sites de suivi
- les coûts associés à chaque indicateur

Ces actions ont été largement amorcées en 2020. L'année 2021 sera essentiellement consacrée à l'actualisation des coûts.

3.4.2. La conception environnementale du secteur 1

Lors de la réunion du 24 avril 2019, la commission a examiné les propositions techniques présentées par le maître d'œuvre du secteur 1 au stade AVP. La commission a jugé que les représentants de la MOE (bureau d'étude Biotope) ont présenté des projets conformes aux recommandations et aux attentes de la commission en particulier pour les berges lagunées et annexes hydrauliques qui sont des concepts relativement nouveaux. Globalement, les points du DAE présentés par le MOE sont satisfaisants. La commission attend toutefois des précisions sur le profil des berges lagunées et une carte de leur localisation. Elle a une nette préférence pour le profil variante pour lequel la surface de lagune est plus importante. Ce profil présente toutefois l'inconvénient de la verticalisation des berges qui sont plus difficilement franchissables par la faune. Aussi, la commission a recommandé d'alterner les profils des berges lagunées en utilisant le profil type dans les secteurs à enjeux pour la continuité écologique et le profil variante dans les autres secteurs. Cette recommandation a été respectée par le maître d'œuvre pour les études de projet. Le profil variante sera déployé sur 5 km environ, soit 45 % des berges lagunées du secteur 1, dans les secteurs ne présentant pas d'enjeu pour la continuité écologique transversale.

3.5. LE COMITE DE SUIVI ET LES ACTIVITES TRANSVERSALES

3.5.1. Les réunions du comité de suivi

Le comité de suivi s'est réuni à 4 reprises en 2019 (1^{er} mars, 13 mai, 11 juillet et 9 décembre) et 2 reprises en 2020 (16 mars et 7 septembre).

Le comité a travaillé sur l'organisation et le fonctionnement interne de l'Observatoire en adoptant un règlement intérieur.

A chaque réunion, les présidents des 3 commissions synthétisent le contenu des échanges qui ont eu lieu dans leurs commissions respectives et discutent de sujets communs comme par exemple l'étude sur l'évolution de l'occupation des sols. En mars 2020, ils ont présenté l'avis de leur commission sur les premières versions du PRO du secteur 1 et en septembre, des AVP des secteurs 2, 3, 4 et Ecluses.

3.5.2. Une visite de terrain

Le 27 juin 2019, une visite de terrain d'une journée a rassemblé 25 personnes, soit presque l'ensemble des membres de l'observatoire et des membres des services de l'Etat. L'objectif était de parcourir l'ensemble du tracé du CSNE, et d'aborder les principaux enjeux en matière de biodiversité, de paysage et d'hydraulique.

La visite comportait 8 arrêts (l'arrêt à Aubencheul au Bac ayant été supprimé) :

- Boucles du Muids,
- Pont l'Evêque, au point de confluence,





- Ecluse de Noyon,
- Pont canal de la Somme (depuis le cimetière de Biaches),
- Etangs de Cléry sur Somme,
- Pont canal et bassin de Louette (depuis le cimetière anglais),
- Tunnel de Ruyaulcourt (entrée nord),
- Tranchée d'Hermies.

Globalement, tous les arrêts ont été appréciés car ils reflètent des enjeux très divers.

Des exposés dans le bus ont également permis d'aborder des questions transversales comme les berges lagunées et annexes hydrauliques, les plateformes multimodales, les relations entre le canal et les nappes, la restauration de la Tortille, la juxtaposition des canaux, la perspective de l'Abbaye d'Ourscamp, le bassin de Louette, les voies romaines...

Les intervenants principaux étaient des membres de la SCSNE, les présidents des trois commissions, et des membres de l'observatoire en fonction des sites et des sujets (par exemple, le Département de la Somme sur le site de Cléry sur Somme).

3.5.3. La communication de l'observatoire

Jean-Claude Luchetta, vice-président de l'observatoire a été reçu par la cour des comptes européenne en janvier 2019. Cette dernière a fortement apprécié la présentation globale de l'observatoire qu'il en a faite (genèse, intérêt, positionnement, organisation et fonctionnement). Elle a observé avec intérêt, à travers la présentation des commissions et de leurs travaux, que l'observatoire dégageait des problématiques transversales dans la perspective d'une approche globale. Elle a également retenu, avec satisfaction, que la capitalisation d'expériences sur la réalisation d'une telle infrastructure innovante qu'est le canal, pouvait devenir une référence en méthode d'approche et de réussite d'un tel projet. Le CSNE est financé par l'Europe à hauteur de 2,1 milliards d'euros.

Guy Fradin, président de l'observatoire a été reçu par la commission d'enquête publique relative au dossier d'autorisation environnementale du secteur 1 le 30 septembre 2020. La commission a été fortement intéressée par la démarche du maître d'ouvrage et sa volonté de créer un « canal vivant » au sens large, c'est-à-dire non seulement dans sa dimension environnementale mais aussi dans son ancrage territorial. Elle a aussi noté l'importance des travaux de l'Observatoire, tant sur le plan du volume que de la qualité, ainsi que la réactivité de la Société du Canal pour s'approprier les résultats de ces travaux et faire évoluer son projet en conséquence.

3.5.4. Une consultation pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage

En 2020, la SCSNE, a préparé et lancé une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'animation de l'observatoire, avec l'appui de Guy Fradin. Comme dans son fonctionnement antérieur, cette mission a pour objet de s'appuyer sur des experts pour animer les commissions thématiques et suivre les travaux de l'observatoire, que ce soit la production d'études ou la structuration et la mise en œuvre du programme de suivi.

Suite au travail d'analyse des offres et de négociation, un groupement, piloté par l'entreprise ANTEA et composé d'ECOSHERE et Equilibre Environnement, a été retenu. La prestation est prévue sur une période de quatre ans, de 2021 à 2024.





3.6. LA PARTICIPATION AU COMITE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Sur certains sujets communs comme l'étanchéité, les interactions hydrauliques, les ouvrages d'art, la réalisation des berges, l'Observatoire s'est associé au comité scientifique et technique. Ainsi, le président de la commission Paysage et architecture a participé aux réunions sur les ouvrages d'art et émis des recommandations, tandis que le président de la commission Hydraulique a participé aux réunions qui portaient sur l'étanchéité, participant aux échanges en séance mais relayant aussi les discussions en commission.

